

A Saint-Étienne, le 06 décembre 2023

**Monsieur le Maire**Avenue Antoine Pinay
42400 SAINT-CHAMOND

A l'attention d'Aurélie BONNARD

LR-AR

Objet : Prémption Halle 07 / ex-propriétés d'Alcome Fonderie
Engagement de rachat par l'opération Novaciéries conduite par Cap Métropole

Monsieur le Maire,

Depuis de nombreux mois, les acteurs mobilisés pour le projet Novaciéries œuvrent pour la réhabilitation qualitative de la Halle 07 dont le positionnement géographique et les enjeux patrimoniaux en font une pierre angulaire de cette phase du projet. En outre, il avait été acté que cette réhabilitation rende possible l'installation d'un équipement accueillant du public et ouvert au plus grand nombre. C'est en ce sens que le projet de musée des arts urbains porté par le MAUSA a été validé.

Pour ce faire, une acquisition foncière des anciens tènements d'Alcome Fonderie était nécessaire. Plusieurs mois de négociations amiables avec le propriétaire-exploitant permettaient d'entrevoir une conclusion favorable, mais la société ayant été brutalement placée en liquidation, la transaction n'a pu être conclue. Le bien a ensuite fait l'objet d'une mise aux enchères à laquelle Cap Métropole a participé, mais pour laquelle la SPL n'est pas parvenue à devenir l'adjudicataire final. Aussi, à l'issue de la procédure, vous avez bien voulu accepter que la commune se porte acquéreur par voie de préemption, ce dont je vous remercie vivement.

Dans le cadre de la concession liant Saint-Etienne Métropole à Cap Métropole, il est prévu que Cap Métropole puisse se porter acquéreur de terrains auprès de la commune si nécessaire.

Dès lors, comme convenu avec vos services et Saint-Etienne Métropole, je vous confirme par la présente que Cap Métropole est bien disposée à vous racheter le bien au prix de la préemption dans les meilleurs délais, et qu'elle prendra à sa charge les frais que la commune aura dû supporter lors de cette transaction (en particulier les frais de procédures facturés par le mandataire judiciaire), ainsi que les frais d'actes.

Dans l'attente, je vous informe que notre chantier se poursuit à un rythme soutenu afin de terminer la réhabilitation de ce bâtiment en 2024 et de permettre l'ouverture du musée des arts urbains en 2025. Nous aurons prochainement l'occasion d'en reparler plus en détail.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Joseph PERRETON
Directeur Général

Copies : Anne-Sylvie MIRMAND & Guillaume PERACHE - service aménagement opérationnel - Saint-Etienne Métropole

Informations légalesSociété Publique Locale / Capital : 716 000 €
TVA intra : FR95751024597
RCS Saint-Étienne 751 024 597**Siège social et correspondance**21 rue Pierre et Dominique Ponchardier
CS 60138 - 42015 Saint-Étienne cedex 2**Nous contacter**@contact@capmetropole.fr
www.capmetropole.fr